

## CONSTRUCTION



## RENOVATION



CONTACTEZ-NOUS  
au 03.87.96.05.10

- Un technicien d'Energies & Services de Bitche vous informera sur les travaux à réaliser concernant le branchement électrique.
- Un devis détaillé du branchement vous sera envoyé rapidement.
- Les travaux seront effectués après acceptation et règlement du devis.
- Un coffret provisoire sera installé durant la période des travaux ; l'autorisation de branchement provisoire est valable 10 mois.
- L'obtention du certificat de confirmé délivré par le CONSUEL est obligatoire pour la mise en service définitive de votre installation. Les démarches sont à effectuer par votre électricien ou par vos soins. <http://www.consuel.com>

Agence régionale :  
CONSUEL Nord-Est  
8, rue Louis Neel  
Synergie Park Lezennes – CS 90127  
59030 LILLE Cedex

Horaires d'ouverture des bureaux :  
du lundi au vendredi  
de 8h à 12 h et de 14h à 16h30  
(15h30 le vendredi)  
Tél. : 0 821 203 202 Fax : 05 82 74 11 66

Attestation CONSUEL  
jaune  
**Installation à usage domestique** comme les locaux d'habitation, les dépendances, les remises...

Attestation CONSUEL  
verte  
**Installation à usage NON domestique** (site recevant des travailleurs et/ou public, installation extérieure dans le domaine public, ...)

Attestation CONSUEL  
bleue  
**Installation de production d'énergie** : éolienne, photovoltaïque **SANS** dispositif de stockage de l'énergie électrique.

Attestation CONSUEL  
violette  
**Installation de production d'énergie** : éolienne, photovoltaïque **AVEC** dispositif de stockage de l'énergie électrique.

Pour tout renseignement :

Aller sur le site :

Pour les particuliers : <http://www.consuel.com/accueil-particuliers/>

Pour les professionnels : <http://www.consuel.com/accueil-pros/>